

# ALSH CHADIEU NATURE - 63114 Authezat

## NOTE D'INFORMATION

### Suivi administratif et financier du centre de loisirs.

Madame, Monsieur,

Dans le but d'améliorer le suivi administratif et financier du centre de loisirs Chadieu Nature, nous avons établi cette note d'information. Nous vous remercions de bien vouloir en prendre connaissance.

2018 est une année de transition d'un point de vue comptable, car nous avons investi dans le logiciel NOE dédié au Centre de Loisirs. Pour cela, il a fallu dans un premier temps solder l'année 2017 avec notre ancien système obsolète et découvrir le potentiel de NOE. Etant aujourd'hui opérationnels, nous allons enfin rattraper le décalage de facturation qui a été perturbant pour tous.

Afin de partir sur de bonnes bases pour l'année 2019, nous vous apportons des précisions sur des points particuliers que certains connaissent déjà mais qu'il nous semble important de souligner.

#### Les dossiers d'inscription :

Afin que nous puissions au mieux traiter le dossier de votre enfant, celui-ci doit nous être adressé complet au plus tard 10 jours avant le premier jour d'accueil de l'enfant. Tout dossier arrivé hors délai ou incomplet ne pourra être pris en compte.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront retenues par ordre d'arrivée au CPIE Clermont-Dômes (et non en direct auprès des animatrices à Chadieu).

Les dossiers d'inscription peuvent être envoyés par voie postale ou déposés de 9 h à 16 h 45 au :

**CPIE Clermont-Dômes**

**1 rue des Colonies - Theix - 63122 SAINT-GENES-CHAMPANELLE / Tél : 04.73.87.35.21**

Le centre de loisirs est ouvert sur trois grandes périodes : 1<sup>er</sup> semestre, Eté, 2<sup>ème</sup> semestre. Il est nécessaire d'établir 1 dossier par grande période car en cours d'année peuvent changer *les coefficients CAF, le lieu de scolarisation, d'habitation, les fiches sanitaires de liaison (vaccins, nouvelles allergies...)* et nous avons l'obligation d'avoir des dossiers actualisés nécessaires pour tout contrôle.

#### L'adhésion au CPIE Clermont-Dômes :

L'inscription à notre centre aéré « Chadieu Nature » nécessite l'adhésion au CPIE Clermont-Dômes.

En effet, la CAF du Puy-de-Dôme nous a informé de cette obligation pour les usagers du centre de loisirs pour pouvoir bénéficier d'un soutien financier de sa part.

Sans cette procédure d'adhésion, la CAF ne pourra pas participer à la prise en charge partielle du coût de fonctionnement du centre de loisirs nous obligeant ainsi à reporter ce coût à la seule charge des usagers.

C'est pour cette raison que nous sommes dans l'obligation de demander le paiement de la cotisation d'un montant de 10 €, une seule par famille et non pas par enfant, qui couvrira l'ensemble de l'année civile durant laquelle vous pourrez inscrire vos enfants.

Un bulletin d'adhésion joint au dossier d'inscription est à compléter et à régler à part.

## En cas d'annulation :

---

Toute annulation, quel que soit le motif, doit être notifiée par mail à l'adresse suivante : [chadieu@cpie63.fr](mailto:chadieu@cpie63.fr)

Une seule adresse mail pour informer l'ensemble de l'équipe (animateurs, direction, secrétariat, comptabilité) :

- **En cas de défection plus de 7 (sept) jours avant le début de l'activité :**  
Remboursement des frais d'inscription.
- **En cas de défection justifiée par un certificat médical** (*aucun autre document ne sera accepté*) **et par courrier moins de 8 (huit) jours avant le début de l'activité :**  
Une somme forfaitaire de 8 (huit) euros par jour restera à la charge des parents.
- **En cas de défection non justifiée de moins de 8 (huit) jours avant le début de l'activité :**  
Pas de remboursement.

## Le règlement :

---

Le règlement peut se faire par chèques bancaires, Chèques Vacances, Bons Vacances Enfants.

*Nous n'acceptons pas les tickets CESU.*

Le règlement par chèque se fera à l'ordre du CPIE CLERMONT-DOMES *et non pas ALSH Chadieu.*

Dans le dossier d'inscription, page 3, « période d'inscription », vous pouvez connaître le montant prévisionnel de la prestation que nous vous proposons de régler par cycle d'accueil (exemple : M1 ou Printemps, ...) et par enfant.

Si vous souhaitez faire un chèque global pour tous les cycles d'une période et par enfant, c'est possible, mais prévoyez-bien de provisionner cette somme.

## La facturation :

---

Dans l'année civile, nous établissons trois factures acquittées correspondant aux trois grandes périodes d'accueil :

- le 1<sup>er</sup> semestre (regroupant les cycles d'accueil M1-Hiver-M2-Printemps-M3),
- les Vacances d'Eté (cycles S1-S2-S3-S4-S5)
- le 2<sup>ème</sup> semestre (cycles M4-Toussaint-M5), *le centre étant fermé pendant les vacances de Noël.*

Cette facturation ne peut avoir lieu qu'après chaque période échue selon les temps de présences réalisées, des absences justifiées ou non.

Cette facture acquittée est envoyée par mail, *d'où l'importance de nous transmettre une adresse lisible* pour assurer son bon acheminement.

## L'encaissement de vos règlements :

---

Les chèques sont encaissés après chaque période échue, une fois la facture établie.

Lors de l'envoi de la facture par mail, vous êtes informés de la date d'encaissement envisagée.

Si vous souhaitez un encaissement en plusieurs fois, vous pouvez par retour de mail nous proposer un échéancier d'encaissement *avec des dates précises.*

Nous espérons que ces renseignements vous seront utiles et vous remercions de votre confiance.

A Theix, le 23/11/2018

Sandrine LABARRE,  
Responsable administrative



Laurent THEVENON,  
Directeur du CPIE Clermont-Dômes



CPIE CLERMONT-DÔMES  
1 route des Colonies Theix  
63122 ST GENES CHAMPANELLE  
Tél : 04 73 87 35 21  
Fax 04 73 87 38 37  
cpie-clermont.domes@wanadoo.fr